

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procurations(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L.2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la désignation de Madame Katia Bossuyt au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2023.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 01 février 2024

Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES DE FAIBLE MONTANT

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de déléguer à Madame le Maire l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE / TARIFICATION POUR UN STAGE D'INITIATION A LA PRISE DE SON

Le Conseil Municipal,
considérant l'avis favorable de la commission culture et évènementiel du 11 janvier 2024,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de fixer un tarif de :
- 100 € par personne, pour les élèves inscrits à l'école de musique ou résidant dans la commune,
 - 140 € par personne, dans les autres cas,

pour le stage d'initiation à la prise de son qui se déroulera, pour la partie théorique, du 7 au 9 mars 2024 et, pour la partie pratique, du 18 au 20 mai 2024, soit 27 heures de cours au total.
Ce stage est destiné aux élèves et non-élèves de l'école de musique

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 01 février 2024

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procurations : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS LE FIL D'EAU / MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal,

Considérant les propositions de la commission culture et événementiel des 13 novembre 2023 et 11 janvier 2024,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, les modifications apportées au règlement de fonctionnement de l'espace culturel et de loisirs le Fil d'eau telles qu'indiquées dans le projet joint à la présente délibération, qui seront applicables au 2 février 2024.
- et charge Madame le Maire de le faire appliquer.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 01 février 2024

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

A blue ink signature of Katia Bossuyt, the secretary of the meeting.

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**FOURNITURE ET POSE D'UNE STRUCTURE FITNESS ET MUSCULATION / DEMANDES DE
SUBVENTION / MAINTIEN SUR L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- réapprouve à l'unanimité, la réalisation de l'opération suivante : « fourniture et pose d'une structure fitness et musculation afin de compléter l'offre d'activités physiques proposée dans le cadre du parcours vitaboucle », pour un montant total définitif de 21 854.20 € HT,
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au titre du fonds de concours de l'Eurométropole de Strasbourg et auprès de la Collectivité européenne d'Alsace,
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Fourniture et pose d'une structure fitness et musculation	21 854.20 €	AIDES PUBLIQUES		
		Fonds de concours de l'EMS (aide versée)	7 000.00	32
		ETAT : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – maintien 2024	2 500.00 €	11
		Collectivité européenne d'Alsace	2 500.00 €	11
		sous-total aides publiques	12 000 €	54
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	9 854.20 €	46
		sous-total autofinancement	9 854.20 €	38
TOTAL DEPENSES	21 854.20 €	TOTAL RESSOURCES	21 854.20 €	100

➤ et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**AMENAGEMENT D'UN CITY STADE / DEMANDES DE SUBVENTION / MAINTIEN SUR
L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- réapprouve à l'unanimité, la réalisation de l'opération suivante : « aménagement d'un city stade », pour un montant total définitif de 46 050.75 € HT,
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	46 050.75 €	AIDES PUBLIQUES		
		ETAT : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – maintien 2024	18 421 €	40
		Collectivité européenne d'Alsace (aide versée)	18 421 €	40
		sous-total aides publiques	36 842.00 €	80
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	9 208.75 €	20
		sous-total autofinancement	9 208.75 €	20
TOTAL DEPENSES	46 050.75 €	TOTAL RESSOURCES	46 050.75 €	100

➤ et autorise Madame les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**REAMENAGEMENT ET DEMINERALISATION DES COURS DE L'ECOLE MATERNELLE ET
DE LA MICRO-CRECHE DU WOERTHEL / DEMANDES DE SUBVENTION / MAINTIEN SUR
L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- réapprouve à l'unanimité, la réalisation de l'opération suivante : « réaménagement et déminéralisation des cours de l'école maternelle et de la micro-crèche du Woerthel », pour un montant total définitif de 141 668.00 € HT,
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	141 668 €	AIDES PUBLIQUES		
		ETAT : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – maintien 2024	74 334 €	52.5
		REGION GRAND EST (aide accordée)	39 000 €	27.5
		sous-total aides publiques	113 334.00 €	80
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	28 334 €	20
		sous-total autofinancement	28 334.00 €	20
TOTAL DEPENSES	141 668.00 €	TOTAL RESSOURCES	141 668.00 €	100

➤ et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance





Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**ISOLATION THERMIQUE DU TENNIS COUVERT ET MISE EN PLACE D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES / DEMANDES DE SUBVENTION / MAINTIEN SUR L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- réapprouve à l'unanimité, la réalisation de l'opération suivante : « isolation thermique du tennis couvert et mise en place d'énergies renouvelables », pour un montant total prévisionnel de 1 267 427.40 € HT,
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local, au titre du dispositif fonds vert de l'Etat, auprès de la Collectivité européenne d'Alsace et au titre du dispositif Climaxion auprès de la Région Grand Est.
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	1 267 427.40 €	AIDES PUBLIQUES		
		ETAT : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux / Dotation de Soutien à l'Investissement Local – maintien 2024	240 000 €	19
		Etat : dispositif Fonds Vert	360 000 €	28
		Climaxion / Région Grand Est	240 000 €	19
		Collectivité européenne d'Alsace	120 000 €	10
		sous-total aides publiques	960 000.00 €	76
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	307 427.40 €	24
		sous-total autofinancement	307 427.40 €	24
TOTAL DEPENSES	1 267 427.40 €	TOTAL RESSOURCES	1 267 427.40 €	100

➤ et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**ISOLATION THERMIQUE DE PLUSIEURS BATIMENTS COMMUNAUX / DEMANDES DE
SUBVENTION**

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la réalisation de l'opération suivante : « isolation thermique de plusieurs bâtiments communaux », pour un montant total prévisionnel de 135 000.00 € HT,
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au titre du dispositif fonds vert de l'Etat et auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	135 000 €	AIDES PUBLIQUES		
		ETAT : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	67 500 €	50
		Etat : dispositif Fonds Vert	27 000 €	20
		Collectivité européenne d'Alsace	13 500 €	10
		sous-total aides publiques	108 000.00 €	80
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	27 000 €	20
		sous-total autofinancement	27 000.00 €	20
TOTAL DEPENSES	135 000 €	TOTAL RESSOURCES	135 000.00 €	100

➤ et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

RENOVATION DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC / DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la réalisation de l'opération suivante : « rénovation du parc d'éclairage public », pour un montant total prévisionnel de 169 486.95 € HT,
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et au titre du dispositif fonds vert de l'Etat.
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux		AIDES PUBLIQUES		
Quartier Woerthel	99 453.40 €	ETAT : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	50 846.00 €	30
Quartier Silverlake	51 659.60 €	Etat : dispositif Fonds Vert	84 743.50 €	50
Rue Leh	4 957.00 €			
Impasse du Moulin	7 304.95 €	sous-total aides publiques	135 589.50 €	80
Passerelle piétonne	6 112.00 €	AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	33 897.45 €	20
		sous-total autofinancement	33 897.45 €	20
TOTAL DEPENSES	169 486.95 €	TOTAL RESSOURCES	169 486.95 €	100

➤ et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

RELAMPING EN LED DE DEUX SALLES COMMUNALES / DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la réalisation de l'opération suivante : « relamping en led de deux salles communales », pour un montant total prévisionnel de 67 530.00 € HT,
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux		AIDES PUBLIQUES		
Salle du complexe sportif Jean-Claude Klein	35 921 €	ETAT : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	33 765 €	50
Salle du Fil d'eau	31 609 €	Collectivité européenne d'Alsace	20 259 €	30
		sous-total aides publiques	54 024.00 €	80
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	13 506 €	20
		sous-total autofinancement	13 506.00 €	20
TOTAL DEPENSES	67 530.00 €	TOTAL RESSOURCES	67 530.00 €	100

et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

VEGETALISATION DU CIMETIERE NORD / DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la réalisation de l'opération suivante : « végétalisation du cimetière nord », pour un montant total prévisionnel de 11 988.00 € HT,
- autorise à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter toutes subvention et aide au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et auprès de la Région Grand Est.
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Travaux	11 988 €	AIDES PUBLIQUES		
		ETAT : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	3 596 €	30
		Région Grand Est	5 994 €	50
		sous-total aides publiques	9 590.00 €	80
		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	2 398 €	20
		sous-total autofinancement	2 398.00 €	20
TOTAL DEPENSES	11 988.00 €	TOTAL RESSOURCES	11 988.00 €	100

➤ et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

ONF / APPROBATION DU PROGRAMME FORESTIER 2024

Le Conseil Municipal,
sur proposition de la commission environnement réunie le 18 janvier 2024,
après avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité, le programme de travaux forestiers élaboré par l'Office National des Forêts, en forêt communale de La Wantzenau pour l'exercice 2024, composé comme suit :
 - un état prévisionnel de coupes portant sur un volume total de 637 m³ de bois et générant une recette brute estimée à 26 410 € HT,
 - des travaux patrimoniaux, pour un montant de 18 550 € HT dont 4 520 € HT pour des travaux sylvicoles et 14 030 € HT pour des travaux de plantation,
 - des travaux d'exploitation (hors honoraires), pour un montant de 15 920 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer et à approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation,

- et indique que les montants mentionnés ci-dessus seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procurations(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

CHASSE / REPARTITION DU PRODUIT DE LA LOCATION DE CHASSE / COMPLEMENT

Le Conseil Municipal,
considérant la délibération dénommée « del2023-13-06-71 » du 13 juin 2023,
après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de déduire, pour le restant de la durée de location, soit jusqu'en 2032 inclus, le coût d'acquisition du logiciel (3000 € HT/9 ans = 333 €), via la trésorerie de Saverne, du montant du produit encaissé à compter de 2024.
- confirme (à l'unanimité, pour, contre, abstention), l'attribution des indemnités à verser :
 - 2 % sur le montant des recettes à chaque secrétaire (Martine THOMAS et Cécile VIX)
 - 2 % sur le montant des recettes et 2 % sur le montant des dépenses au trésorier de la commune sur la base des dispositions réglementaires en vigueur.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 01 février 2024

Michèle Kannengieser, Maire

Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE 2024-2033 / ADJUDICATION DES LOTS DE CHASSE
N°2 ET 3**

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'environnement,

vu le cahier des charges applicable aux chasses communales approuvé par la Préfète du Bas-Rhin par arrêté du 12 juin 2023,

vu la délibération du 17 octobre 2023 approuvant la délimitation des lots de chasse, le mode de location et l'agrément des candidats,

vu la délibération du 29 novembre 2023 approuvant l'agrément des candidats admis à participer à l'adjudication,

vu le procès-verbal de l'adjudication du 18 décembre 2023,

- décide à l'unanimité, de procéder à la location des lots de chasse n°2 et n°3 au moyen d'un bail de chasse par adjudication :

N° lot	Locataire	Associés 2023	Coordonnées	Loyer annuel sur la période 2024-2033
2	Association de chasse du château	M. Julien RIGAUD M. Laurent EBEL M. Alexandre METZ	10 rue du château 67720 WEYERSHEIM	4500 €
3	Particulier	M. Jean-Philippe SCHROEDER	10 rue des Roses 67240 GRIES	2400 €

- et autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer les baux de chasse par adjudication avec les locataires des deux lots.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance



Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 01 février 2024
Publié sur le site internet de la commune le 01 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procurations(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER ROUGE

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, la désignation de Monsieur Clément KOESSLER domicilié 5 place du maréchal Juin à Griesheim-sur-Souffel, comme estimateur de dégâts de gibier rouge sur le ban communal de La Wantzenau,
- et demande en son nom la délivrance de l'agrément préfectoral

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 01 février 2024

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procurations(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**AVIS A DONNER SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DEPOSEE PAR LA
SOCIETE ALIPLAST FRANCE RECYCLAGE A LA WANTZENAU**

Le Conseil Municipal,
considérant le code de l'environnement et notamment l'article R.512-46-11,
considérant l'avis de la commission environnement du 18 janvier 2024,
après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement afin d'exploiter une plateforme de tri, transit, regroupement et recyclage de déchets plastiques, présentée par la société Aliplast France Recyclage, sise à La Wantzenau.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 01 février 2024

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du **contrôle** de légalité le 02 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procurat(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**EXTENSION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT FIXEES POUR LES
ANIMATIONS DE FIN D'ANNEE AUX AUTRES MANIFESTATIONS DE MEME TYPE
ORGANISEES PAR LA COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2224-18 et suivants,

Vu la délibération del2021-10-11-89 du 10 novembre 2021,

Considérant qu'il y a lieu d'étendre au marché de Pâques et, le cas échéant, aux autres manifestations de même type organisées par la Commune, les dispositions adoptées pour l'organisation des animations de fin d'année,

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

approuve à l'unanimité, l'extension des dispositions adoptées pour l'organisation des animations de fin d'année, aux autres manifestations de même type organisées par la Commune, dont le principe d'un emplacement à titre gratuit pour les associations et le tarif de droit de place de 10€ par jour de présence pour les acteurs économiques.

Lu, approuvé et signé,

La Wantzenau, le 01 février 2024

Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg
COMMUNE DE LA WANTZENAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

sous la présidence de Michèle KANNENGIESER, Maire

Convocation du 25 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 6

dont 5 procurations

Procuration(s) : Mme Clarisse Bonn a donné procuration à M. Alain Herrmann
Mme Christine Stroh a donné procuration à Mme Katia Bossuyt
Mme Annabelle Ravizzi-Zillig a donné procuration à Mme Alexandra Wagner
M. Frédéric Maury a donné procuration à M. Camille Meyer
Mme Sandra Tournier a donné procuration à Mme Françoise Boissière

Absent(s) : Mme Aurélie Lyautey

Nombre de votants : 28

**INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
ACCORDEES A MADAME LE MAIRE**

Le Conseil Municipal,
vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
vu la délibération n°del2020-08-06-23 du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire ses attributions pour certaines des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, il est rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises,
après avoir délibéré,
prend acte des décisions ci-dessus, prises par Madame le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lu, approuvé et signé,
La Wantzenau, le 01 février 2024
Michèle Kannengieser, Maire



Katia Bossuyt, secrétaire de séance

Télétransmis à la Préfecture, au titre du contrôle de légalité le 02 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 02 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.